

## Délibération n°2026-030

### COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	14

  

Date de	
Convocation	Affichage
13/04/2026	13/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille **vingt - six**, le **dix-sept avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

#### Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, Laurent DEBRUYNE, Marianne DRIEUX, Guillaume TOURILLON, Jérémy POY, Nathan MARY, Céline CALESSE

Procuration : MM. Maryse DEVROE donne pouvoir à Nathan MARY, Stéphanie VANBOSEL donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Pierre DELBAERE donne pouvoir à Samuel DEGEZELLE

#### Excusé :

Absent : Estelle ACHTE

Secrétaire de Séance : Guillaume TOURILLON

### TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire propose les taux suivants

	Taux
Taxe foncière bâti	36.70 %
Taxe foncière non bâti	49.29 %
Taxe d'habitation	20.97 %

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux ci – dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire*

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le 20/04/2026

et publication,

le 20/04/2026

ou notification

du